



# Au niveau national, un tiers des postes seraient supprimés d'ici 2022 dont 2 000 ETP " à l'horizon 2020 "

## Le contenu du rapport de l'IGF (I)

Nous nous sommes procurés le texte intégral du rapport de l'IGF-CGEIET-CGefi de mars 2018. Jusqu'à présent seuls des extraits avaient été rendus public.

Nous reviendrons en détail sur le contenu du rapport et en particulier sur les différents scénarios proposés quant au devenir des CCI (et CMA). Mais d'ores et déjà nous vous communiquons les premières conséquences inscrites dans le rapport **quel que soit les scénarios envisagés**.

### Le rapport estime que 6 045 ETP seraient supprimés d'ici quatre ans

Le document est sans ambiguïté, le nombre de suppression de postes est chiffré mission par mission, les coûts des licenciements et du chômage sont chiffrés à l'euro près<sup>1</sup> :

|  | ETP supprimés | Coût licenciement | Coût chômage  | Diminution masse salariale année pleine |
|--|---------------|-------------------|---------------|---|
| Restructurations et mesures de rationalisation       | 1 934         | 183 441 489 €     | 32 375 160 €  | 123 897 842 €                           |
| Restructurations si aucun nouveau financement trouvé | 4 111         | 389 964 514 €     | 68 823 797 €  | 263 384 642 €                           |
| Total restructurations                               | 6 045         | 573 406 003 €     | 101 198 957 € | 387 282 484 €                           |

Il s'agirait donc de supprimer plus de 7 000 postes (compte tenu des temps partiels) ce qui représente, selon les CCI, un tiers des effectifs.

- **Suppressions des 1 934 ETP "à l'horizon 2020"<sup>2</sup>.**

|   | ETP supprimés |
|---|---------------|
| Suppression CFE   | 396           |
| Suppression enregistrement contrats d'apprentissage           | 288           |
| Suppression collectage de la taxe d'apprentissage             | 228           |
| Recentrer la mission consultative nationale et internationale | 36            |
| Rationalisation sur les autres missions                       | 986           |
| Total   | 1 934         |

<sup>1</sup> Annexe II pages 74 et 75.

<sup>2</sup> Page 11 du rapport.

- **Suppressions de 4 111 ETP supplémentaires d'ici à 2022**

Sont concernés **les actions qui ne recevront plus de TFC** et qui doivent trouver de nouvelles sources de financement (factures, cotisations...)<sup>3</sup>.

Si ces missions ne sont pas financièrement équilibrées, elles seront abandonnées, supprimées ou externalisées.

Pour l'Île-de France le Président annonce dans **Le Parisien** du 19 octobre : « *Nous allons devoir continuer dans cette voie avec environ 1 000 postes en moins en quatre ans car certaines de nos missions sont tout simplement supprimées par le gouvernement*<sup>4</sup> »

### **Le rapport estime le coût de la suppression des 1 934 ETP "à l'horizon 2020"**

Le rapport estime qu'un nouveau plan de réduction d'emploi consulaire coûterait près de 100 000 € par emploi supprimé hors indemnisation chômage<sup>5</sup> :

Citations extraites du rapport

- **"Évaluation du coût d'un licenciement**

Au total, le coût moyen pour une CCI d'un licenciement avec accompagnement d'un salarié «moyen » serait de **94 851 €** hors contentieux et mesures spéciales pour les séniors et les directeurs généraux. Une simulation maximaliste donnerait **131 184 €** avec un taux de contentieux de 5 %.

- **Évaluation du coût d'indemnisation du chômage**

Aussi, pour les 1 934 ETP licenciés, le montant des allocations chômage à la charge des CCI, à travers la CMAC, serait de **32,4 M€ soit 16 740 € par agent licencié**. (Cf. Tableau 44).

#### **Conclusion**

Au total le licenciement de 1 934 agents coûterait donc a minima au réseau des CCI 183,5 M€ de licenciements et 32,4 M€ d'assurance chômage soit un total de 216 M€. L'économie de salaire serait de 124 M€, soit un retour en 1,7 ans."

Rapport : <http://www.fo-cci.org/wp-content/uploads/2018/10/2018-03-07-Rapport-IGF-CCI.pdf>

Localement, Force Ouvrière va organiser des réunions pour présenter le rapport et ses conclusions. Il s'agit de s'organiser pour se défendre.

Au niveau national, FO va prendre contact avec la CGT et la CGC pour voir ensemble quelles initiatives nationales peuvent être prises.

**Non aux suppressions de poste  
Aucun licenciement  
Maintien de toutes les missions  
Rejoignez Force Ouvrière**

<sup>3</sup> La liste figure page 75 dans le tableau 42 : 1- Actions d'appui aux entreprises ; 2- Prestations d'information économique ; 3- Formation, apprentissage et formation continue ; 4- L'orientation professionnelle ; 5- Programme promotion du territoire ; 6- Gestion des infrastructures.

<sup>4</sup> <http://www.leparisien.fr/economie/budget-des-cci-en-reduisant-l-aide-aux-entreprises-on-risque-de-passer-a-cote-d-une-pepite-19-10-2018-7922904.php>

<sup>5</sup> Annexe I pages 43-44.